

ETAT D'URGENCE

Les consignes générales dans les accueils collectifs de mineurs (ALSH)

PREFET DU MORBIHAN / DDCS

- 1. Limiter les points d'entrée existants.*
- 2. Préciser l'identité des personnes qui conduisent et viennent chercher les enfants au sein des accueils.*

Dispositions de sécurité à Ploemel:

Le portail (ALSH) de la cour du Groez Ven sera fermé à clef (*Les mercredis de 12h30 à 17h00*)
Et (les vacances scolaires de 09h00 à 17h00).

Fiche sanitaire : *Toute personne venant chercher un enfant, non renseignée sur cette fiche, devra présenter une pièce d'identité et signer une décharge.*

(Nota : Le responsable téléphonera aux parents pour confirmer la prise en compte de l'enfant)

TEL 06 23 67 01 67